

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

**QUE :** Lors de la séance tenue le 16 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement 216-8 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 216 afin de bonifier les objectifs d'aménagement de l'affectation mixte.

**QUE :** La MRC de Portneuf a émis un certificat de conformité le 18 octobre 2024 suivant la résolution CR 231-10-2024 lors de la séance du 16 octobre 2024

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné par courriel à s'adressant à l'adresse suivante : [dg@saintubalde.com](mailto:dg@saintubalde.com) ou au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 22<sup>e</sup> JOUR D' OCTOBRE 2024**



July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 22 jour d'octobre 2024

**EN FOI DE QUOI,** j'é mets ce certificat ce 22 jour d'octobre 2024.



July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière